



Avis

Le 26 mars 2010

Réf. 2010-H-102

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience en mars 2010 afin d'étudier la demande d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL), qui voudrait modifier le permis d'exploitation de ses Laboratoires de Chalk River (LCR). Les LCR sont situés à Chalk River (Ontario).

EACL a demandé une modification au permis d'exploitation (LCR) afin de clarifier et de mettre à jour plusieurs conditions de permis, et d'ajouter des exigences concernant le maintien en fonction d'une agence d'inspection autorisée pour l'entretien des enveloppes sous pression aux LCR. Ces changements sont de nature administrative et ne modifieront en rien les ouvrages ou activités physiques actuels à l'installation autorisée.

La Commission a déterminé qu'une audience publique n'était pas nécessaire pour étudier les modifications demandées par EACL.

Lorsque la Commission aura terminé ses délibérations, elle publiera sa décision sur le site Web de la CCSN.

La Commission étudiera les mémoires du personnel de la CCSN et d'EACL.

Les recommandations du personnel de la CCSN et le mémoire d'EACL ne sont pas disponibles en ligne. Pour les obtenir, il faut présenter une demande au Secrétariat, à l'adresse suivante :

Julie Bouchard

Administratrice du tribunal

Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire

280, rue Slater, C.P. 1046

Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 613-995-1703 ou 1-800-668-5284

Télec. : 613-995-5086

Courriel : interventions@cnsccsn.gc.ca